

RAPPORTS CADASTRAUX
(1^{ÈRE} MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE)
(Archives départementales de l'Ariège, sous-série 3P)
Texte commenté et transcrit par Jean-Jacques Pétris

La sous-série 3P concerne les documents ayant servi à l'élaboration des cadastres dans la première moitié du XIX^e siècle suite à la loi de finances du 15 septembre 1807. Outre les procès-verbaux de délimitation du territoire communal étudié, des vérifications des opérations de levers, des expertises cadastrales ou du revenu imposable, avec un état nominatif des contribuables, etc., s'y trouvent parfois les rapports du contrôleur des contributions directes qui a conduit les enquêtes. Ces derniers, lorsqu'ils existent, nous donnent quelques fois un aperçu de la vie sociale ou économique locale.

Nous avons retranscrit des extraits de ces rapports pour vingt six communes pouvant nous éclairer sur celles-ci à la date de leur élaboration. Elles sont choisies parmi celles où réside la plupart de nos adhérents mais d'autres, non transcrites ici, sont aussi intéressantes. Nous pouvons y trouver, outre une description du territoire, des activités exercées, des indications sur le bâti (Saurat, par exemple), les conséquences de l'invasion espagnole (Mérens), une description du château de Lérans, des précisions sur la vigne à Pamiers ou à Varilhes... Parfois, il est mentionné des suggestions comme un regroupement de communes pour Tarascon ou l'intérêt d'une reprise des mines de cuivre et de fer à Miglos (commune où il

est donné, aussi, la signification de son nom). La diversification, comme à Gabre avec les verriers, est soulignée comme étant une nécessité. Enfin, si l'agriculture est la principale activité (les productions y sont précisées), les moulins et les forges sont également indiqués ce qui montre leur importance.

L'orthographe des noms de lieux ou des rivières est respectée.

Commune d'Arignac (3P 46) :

« Fait le 10 mars 1834

Située sur la rive gauche de l'Ariège à un quart d'heure environ de la ville de Tarascon, la commune d'Arignac a presque la forme d'un triangle, dont les deux côtés, nord-ouest et sud-ouest, seraient fermés par deux montagnes très rapides et assez élevées, et le troisième côté, du sud au nord, par l'Ariège ; elle est limitée au midi par les communes de Tarascon et Surba, à l'ouest et au nord par les territoires de Bédeilhac, Montoulieu et Amplaing, et à l'est par la rivière ; une petite plaine qui comprend le 1/3 environ de son territoire serait assez fertile, si sur plusieurs points, elle n'était trop couverte de gros cailloux, et si resserrée entre les montagnes, elle n'était souvent sujette à la trop grande ardeur du soleil ; le restant de la commune, composé de montagnes et coteaux couverts de pierres, exige un travail pénible de la part du cultivateur qui ne doit regretter ni engrais ni soin s'il veut retirer quelque avantage d'un terroir naturellement sec et peu fertile ; la petite rivière de Saurat traverse la commune de l'ouest à l'est où elle se jette dans l'Ariège, et met en œuvre trois usines : un moulin à farine et deux moulins à plâtre.

L'agriculture est la principale industrie des habitants d'Arignac ; néanmoins une carrière de plâtre appartenant à la commune et qu'ils exploitent généralement, puis la proximité de la ville de Tarascon pour la vente des légumes et différents fruits qu'ils récoltent en quantité, leur donnent cette aisance que n'ont peut-être pas toutes les communes du canton, aussi faut-il en convenir, les habitants d'Arignac sont laborieux ; l'extraction de la pierre de plâtre à laquelle ils se livrent journellement, sans préjudice des travaux agricoles, peut seule en donner une idée ...

La terre labourable de 1^{ère} classe est propre au bled, méteil, seigle, maïs, haricots, pommes de terre, foin rouge, etc..., on y sème de préférence du bled, maïs et haricots...

La commune d'Arignac divisée en 2 hameaux (Arignac et Ménac) renferme 138 maisons généralement mal bâties... »

Commune de La Bastide sur l'Hers (3P 73) :

« Fait le 10 mai 1844

Cette commune, située sur la route royale de Bayonne à Perpignan, à 15 kilomètres environ de Mirepoix, chef-lieu du canton, est limitée au Nord par la commune de Lérans, à l'Est par la commune du Peyrat, au Sud par les communes de Vilhac et de Dreuilhe, et à l'Ouest par la commune de Larroque.

Son territoire, à l'exception d'une petite plaine qui est d'un très bon rapport, se compose de coteaux peu fertiles, recouverts d'une terre blanche argileuse et très difficile à l'exploitation.

Les cultures dominantes sont les terres labourables et les bois ; on trouve, aussi, des vignes et des près, mais en petite quantité.

L'industrie des habitants consiste dans la fabrication du jais et des peignes en corne et en bois.

La première est devenue très peu importante ; on peut même dire presque nulle, soit d'abord par les moyens que l'on a trouvés de travailler le verre et de lui donner les mêmes formes, la même couleur, ce qui a dû nécessairement provoquer une concurrence fâcheuse dans le principe, insoutenable plus tard pour les fabricants de jais, soit encore que les objets de fabrication soient complètement tombés en désuétude.

La seconde et la principale industrie des habitants de Labastide consiste dans la fabrication des peignes. Plus de cent ouvriers confectionnent journellement 2000 ou 2400 peignes, qui sont immédiatement livrés au commerce. Cette industrie qui a atteint aujourd'hui un degré très élevé de perfection procure sans doute quelques bénéfices aux fabricants, mais elle a pour fâcheux résultat d'enlever bien des bras à la culture ; et, si dans la généralité des communes du département, le sol manque à la population, dans celle de Labastide, au contraire, les terres restent assez souvent incultes par l'impossibilité où l'on est de trouver des cultivateurs.

Les près sont en très petite quantité, ce qui doit naturellement avoir lieu dans un pays où il n'existe point de sources propres à l'irrigation ; on y a généralement suppléé par les prairies artificielles.

Les vignes sont plantées sur des terres arides et d'une pente assez forte, peu propice en général à toute autre genre de culture ; le vin qu'on y récolte est d'une qualité très inférieure et se consomme sur les lieux. Le quartier du peuplement de bois se compose de deux ou trois coteaux à essence de chêne. Ils sont d'une belle venue, d'une croissance rapide et assujettis en coupes réglées qu'on exploite tous les 12 ans.

Le village présente une agglomération d'une centaine de maisons.

Il existe deux usines dans la commune de Labastide : une fabrique de jais et un établissement de bains.

A dix minutes environ du village de Labastide, sur la rive droite, on trouve un établissement de bains construit au pied d'une montagne nue et aride. Au dire de plusieurs habitants de Labastide, l'eau en serait ferrugineuse ; d'autres prétendent le contraire, sans préciser d'une manière très exacte la qualité de cette eau qui n'a point encore été soigneusement analysée. Je dirai seulement qu'elle est constamment à l'état de température froide, d'un goût doux et savonneux ; on dit qu'elle est bonne pour la maladie des nerfs mais la propriété la mieux connue est celle d'être un excellent purgatif. »

Commune de Bélesta (3P 77) :

« Fait à Foix le 20 juin 1939

En entreprenant cette opération, je ne me dissimulais point les difficultés qu'elle présenterait ; mon attente n'a pas été trompée, car l'expertise de Bélesta a été longue et pénible...

La commune de Bélesta n'est point une commune purement agricole, elle n'est pas non plus purement industrielle, elle tient le milieu entre l'Industrie et l'agriculture ; une grande partie de ses habitants se livre exclusivement au commerce du bois de construction, l'autre travaille les terres, une troisième, la moins nombreuse et la plus pauvre, fabrique des peignes ; tout, dirait-on du premier abord, se réunit à l'avantage des habitants de Bélesta, et doit faciliter leur aisance ; premièrement, une route royale traversant la commune dans toute sa longueur du sud au nord ; en second lieu, la rivière de l'Hers qui descend des hautes montagnes de Tabé se grossit aux portes de Bélesta par les eaux intermittentes du célèbre Fontestorbe arrose la commune du midi au septentrion et alimente 22 usines de diverse nature ; ensuite l'exploitation d'une immense forêt de sapins (où la commune est usagère) et qui par l'avantage de sa position, la facilité de la reproduction et la nature de ses arbres peut tenir un des premiers rangs entre les propriétés de son espèce ; et enfin les rapports commerciaux qui pourraient s'ouvrir avec le département de l'Aude limitant la commune dans toute sa partie Est, et la proximité de Lavelanet chef-lieu de canton. Tout devrait, disons-nous, à rendre heureuse la position des habitants de Bélesta ; ils ne sont point cependant dans l'aisance, et par une cause, peut-être naturelle dans l'ordre des choses, quelques individus, dans cette commune, sont fortunés, mais la majeure partie est dans l'obligation de se livrer à un dur et pénible travail pour conjurer la misère.

Le commerce des planches, le mouvement et le charroi, conséquence de l'exploitation de la forêt, et de plusieurs scieries, tout donne au pays une couleur vive et animée et en rendent le séjour agréable.

500 maisons généralement bien bâties se distribuent en hameaux et villages dans toutes les parties de la commune...

Les terres sont fertiles, leur nature varie infiniment ; il ne peut en être autrement dans une commune fort étendue où les couches végétales doivent être essentiellement différentes ; les près ne sont point arrosés, la commune n'a presque pas de fontaines et les eaux de Fontestorbe, au lieu de vivifier, serviraient plutôt à la destruction des herbes ; la partie Ouest de la commune est plantée de bois taillis parsemés d'aune ; ils sont faciles à l'exploitation et le transport n'est pas coûteux, leur produit est presque entièrement dévoré par une forge à fer. Définitivement, la commune de Bélesta est la plus importante des communes du canton de Lavelanet ; elle peut être mise au rang des principales communes de l'Ariège...

La commune de Bélesta possède 22 usines de diverse nature : forge à fer, scieries de planches, de marbre, moulins à farine, à huile, filatures, etc... »

Commune de Betchat (3P 84) :

« Fait le 20 avril 1830

La nature de bois dans la commune de Betchat et à cause de sa grande étendue et à cause du bon état dans lequel elle se trouve, ses produits passent pour en être considérables ; en effet le voisinage d'une forge considérable, d'une verrerie et de nombre d'usines du même genre, y donnent du prix.

La commune est la plus vaste du canton de St-Lizier ; elle se compose d'un village chef-lieu et de plusieurs hameaux disséminés dans son territoire. Les propriétés foncières y acquièrent une grande valeur. L'industrie consiste dans tout ce qui est relatif à l'exploitation du bois et leur conversion en charbon et dans un charroi assez considérable qui tire sa source des besoins et des produits des usines des environs, telles la forge de Touille, la verrerie de Pointis, la faïence de Marsoulas, plusieurs tuileries et fabriques de plâtre.

Les principaux produits sont d'un côté les terres labourables, près et hautins et de l'autre les bois ; cette dernière nature de culture est en grande partie la propriété de quelques particuliers et de plusieurs communes.

Les usines consistent en un moulin à farine, deux tuileries et plusieurs fabriques de plâtre. »

Commune de Brassac (3P 96) :

« Fait le 24 décembre 1848

Cette commune, l'une des plus importantes du canton de Foix, s'étend sur une superficie de 2400 hectares dont la moitié consiste en bons pâturages domaniaux qui occupent la partie la plus élevée de son territoire du côté de Saurat, l'autre moitié comprenant une étendue de 1200 arpents métriques est exploitée par les particuliers ; la moyenne culture en prend un quart environ, le reste ou 900 hectares se partage entre 600 possesseurs domiciliés ou forains et nourrit une population exclusivement agricole de 1500 habitants.

Ces données suffiront pour indiquer d'une part que le terrain de cette commune est en général de bonne qualité et de l'autre que la culture des céréales est la principale occupation d'un propriétaire du pays. De là, la grande étendue des terres labourables.

Les jardins potagers ne servent qu'à l'alimentation journalière de ceux qui les possèdent et les cultivent. Nous ne parlerons ni des vignes dont on ne compte que deux parcelles dans toute la commune, ni des châtaigneraies qui ont peu d'importance.

Les propriétés bâties ordinaires au nombre de 280 environ sont répandues sur les diverses parties du territoire et forment 21 hameaux habités presque toutes par leur propriétaire petit agriculteur. Elles ont beaucoup de ressemblance les unes avec les autres. Les agents de l'expertise ont évalué séparément la maison

de M. de Montaut sise à l'entrée du village de Brassac. Son importance, sa distribution et les agréments qui l'entourent ne peuvent être comparés à aucun des immeubles qui existent dans la commune.

Les usines au nombre de quatre consistent en trois moulins à blé et un petit martinet. Toutes sont bâties sur le ruisseau de la Bayche qui les fait mouvoir. Le martinet du sieur Laberty mérite à peine le nom d'usine ; il travaille peu et rarement. »

Commune de Capoulet-Junac (3P 167) :

« Fait à Capoulet-Junac le 13 novembre 1833

La commune de Capoulet-Junac dans la vallée de Videssos, située sur les deux rives de la rivière de ce nom, dans une gorge resserrée d'un côté par les montagnes de Miglos et par celles de Lapège et Ilier de l'autre, n'a qu'un petit territoire dont le meilleur appartient en grande partie à cinq ou six propriétaires de l'endroit.

Le terrain de cette commune est très léger. La profondeur de la vallée et le voisinage de la rivière le rendent en général marécageux et exposé aux brouillards. Ainsi les productions en sont-elles de mauvaises qualités ; le maïs et la pomme de terre parviennent tard à leur maturité et sont quelquefois emportés par la gelée.

Les habitants, principalement au-delà de la section de Junac, sont peu aisés et seraient même dans la dernière indigence sans le commerce des mines de fer dont on s'occupe généralement.

Les jardins de la section de Capoulet sont bien supérieurs à ceux de Junac.

La commune de Capoulet-Junac se compose de trois hameaux : Capoulet, Les Passes et Junac.

Il n'y a dans cette commune que deux moulins à farine. L'un dans la section de Junac sur la rivière de Videssos, le second à Capoulet sur le ruisseau de Miglos. Ni l'un ni l'autre n'est affermé. Les meuniers en sont propriétaires. Le premier a été vendu 5300 F et a été jugé susceptible d'être affermé à 160 F. Celui de Capoulet a été évalué comparativement à l'autre. »

Commune de Gabre (3P 160) :

« Fait à Sabarat le 13 avril 1835

Située à une lieue du Mas d'Azil et composée de coteaux dont la plus grande partie est couverte de bois et de bruyères, cette commune dont le chef-lieu est Gabre se trouve divisée en petits hameaux de cinq ou six maisons isolées sur un vaste territoire ; quoiqu'elle soit une des plus considérables du canton, par rapport à son étendue, on est contraint de reconnaître qu'elle est une des moins productives et des plus pauvres, si l'on considère le peu de fertilité de son terroir et la difficulté du transport des denrées par des chemins souvent impraticables : dans les vallées où la culture serait assez facile et la terre de bonne qualité, le brouillard

nuît presque toujours à la récolté ; sur les coteaux où l'on n'a pas à craindre cet inconvénient, la terre est moins bonne, la culture plus pénible et l'entretien plus dispendieux à cause des transports de terre qu'on est obligé de renouveler souvent dans les champs situés en pente. Néanmoins l'activité du cultivateur arrache à la terre des produits qu'elle ne donnerait pas avec un travail ordinaire et les ressources de l'agriculture suffiraient aux besoins des habitants, si les meilleurs fonds n'appartenaient pas à des propriétaires fonciers ; l'un d'eux, M^r de Sentenac, possède à lui seul sept métairies qui comprennent environ le tiers de la contenance totale ; ainsi réduite à de petits héritages qui se morcellent tous les jours, les habitants ont dû chercher à se créer une industrie : comme dans certaines communes de la montagne, où presque tous les hommes sont forgers, à Gabre aussi le plus grand nombre quitte la commune, à diverses époques de l'année, pour aller dans les départements voisins exercer la profession de verrier ; grâce au produit de cet état, plusieurs familles vivent dans l'aisance, qui seraient très peu aisés, presque pauvres s'ils n'avaient d'autre revenu que leur petit bien.

A Gabre, aucune maison n'est louée...

Il n'existe à Gabre que deux moulins ; le premier sur la limite de la commune de Pailhès reçoit l'eau de deux ruisseaux qui ne fournissent l'eau suffisante que pendant environ le tiers de l'année ; ce moulin est affermé... Le second moulin est de moindre valeur... les classificateurs et l'expert considérant qu'il n'était pas dans une position aussi avantageuse et qu'il ne recevait l'eau que d'un seul ruisseau ont estimé que son revenu devait être les deux tiers de celui du premier. »

Commune de Ganac (3P 163) :

« Fait le 12 juin 1848

La commune de Ganac s'étend sur une superficie de 2000 hectares dont 1200 environ appartiennent au Domaine et 800 aux particuliers.

Son sol et sa nature granitique sont tout à la fois féconds et faciles à cultiver ; une heureuse distribution des eaux, une population nombreuse et active, un débouché assuré pour les denrées dans le voisinage ou la ville de Foix, tout contribue à faire de cette localité qui est purement agricole une des meilleures communes du canton. Les deux premières qualités des terres labourables généralement exploitées pour la petite culture se trouvent presque exclusivement dans la partie basse de la commune à l'entour du village où sont de nombreux cultivateurs qui en retirent alternativement et en abondance des céréales et du fourrage artificiel. Les près sont généralement arables... Les bois taillis n'ont qu'une importance secondaire ; ils se composent en grande partie d'essence de châtaigniers dont la venue est assez rapide mais ne fournissent en définitive que de mauvais charbon.

La majeure partie de la population de Ganac étant agricole et se trouvant privée de grande voie de communication, on conçoit que les maisons aient peu de valeur locative et que bien que nombreuses elles aient entre elles passablement de ressemblance.

Les usines existant sur le territoire de Ganac sont au nombre de huit, savoir trois moulins à eau et à blé, 4 martinets et une forge à la catalane.

La forge dite de St Pierre bien qu'elle se trouve dans la commune de Ganac n'a qu'un seul marteau ; elle est affermée à M. Caralp avec d'autres immeubles consistant une propriété rurale. Sa position n'est pas avantageuse ; elle se trouve éloignée tout à la fois du minerai et du charbon et n'a pas dans son voisinage les grandes routes qui peuvent faciliter son approvisionnement.

L'estimation des martinets est singulièrement dépréciée depuis l'établissement du laminoir qui affine le fer rapidement et en grande quantité permettant de livrer ce métal à un prix désastreux pour ce travail qui se fait au marteau.

Des 4 martinets existant dans la commune deux seulement sont en activité ; les deux autres chôment depuis longtemps. »

Commune de Lérans (3P 193) :

« Fait le 10 juin 1844

La commune de Lérans, une de plus importantes du canton de Mirepoix, est située vers l'extrémité orientale de ce canton et du département, au centre d'un des plus jolis valons de la contrée. Elle est traversée par la rivière du Touire qui source dans les montagnes du St Barthélemy.

Il a été reconnu que les terres de Lérans, naturellement froides et légères, réclament une quantité de semences plus considérable que dans les terrains plus chauds.

Le vignoble de Lérans est bien cultivé et situé dans une position très avantageuse. Il couvre le flanc méridional des coteaux qui forment la limite de la commune avec celles de Régat et d'Aigues-Vives. Son exposition, à l'aspect du midi, à l'abri du vent du nord et d'ouest, protège la maturité des fruits qui donnent communément une bonne récolte. Cependant le vin de Lérans n'est point un objet d'exportation. Il se consomme sur les lieux et se vend au prix ordinaire.

Les bois occupent environ le tiers de la superficie totale de la commune. Leur essence est partout de chêne dont la quantité varie suivant les expositions.

La forêt de Lérans : Cette forêt d'une étendue de 275 hectares appartient à M^r de Mirepoix. Elle est en totalité dans la commune de Lérans. Elle est toute d'essence de chêne blanc, qualité de bois bien moins dure que le rouvre ou chêne noir, mais qui convient assez pour la fabrication du fer. La forêt de Lérans est aménagée en quatorze coupes. On en exploite une chaque année ; on la vend sur place et on la convertit en charbon qu'on transporte aux forges des environs.

La petite ville de Lérans présente une agglomération d'environ 200 maisons, toutes construites en pierre de grès, assez bien bâties, mais généralement mal tenues dans leur intérieur.

C'était autrefois un village fortifié dont on voit encore les quatre portes qui

correspondent exactement aux quatre points cardinaux. Il s'est considérablement accru depuis et mérite aujourd'hui le nom de ville par ses rues larges et bien percées. La partie extérieure de l'ancienne enceinte vient d'être plantée d'arbres d'agrément et forme une espèce de boulevard qui ajoutera beaucoup.

Le château de Lérans est situé sur la rive gauche du Touire qui le sépare de la ville avec lequel il communique par le pont. C'est l'antique manoir et le berceau de la famille de Lévis-Mirepoix dont le chef, Guy de Lévis, un des lieutenants de Simon de Montfort, vint s'établir dans le pays au commencement du 13^e siècle.

Il s'élève sur un terrain de forme heptagone irrégulière et entourée d'une belle muraille en maçonnerie, d'une hauteur qui varie de trois à huit mètres suivant les irrégularités du sol extérieur. Ses fondements reposent sur un massif de pierre granitique dont le plateau a fait place et a servi même, dit-on, à l'élévation des murs. C'est un ancien bâtiment dont la construction, d'après la tradition, remonterait au moins au 14^e siècle. Des constructions plus récentes ont modifié et rectifié l'ancien plan, qui présente néanmoins encore, dans la partie du couchant, les irrégularités de l'époque. C'est aujourd'hui un assez beau et grand château dont la façade principale s'ouvre, à l'Est, sur une grande cour flanquée de deux ailes.

L'intérieur est remarquable, particulièrement par son bel escalier tout en pierre de taille, qui vient d'être réparé à neuf, et par la multiplicité des appartements. Les chambres principales du 1^{er} étage sont ornées d'une galerie de portraits de famille qui en indiquent chacun le nom. Ces tableaux offrent quelques intérêts sur le rapport historique ; mais ils paraissent fort peu estimables comme objets d'art. On y remarque surtout le portrait de Simon de Montfort dont les traits menaçants et contractés concordent parfaitement avec les récits que nous a transmis l'histoire sur son caractère, ses mœurs et ses faits d'armes...

Les usines : La commune de Lérans possède un moulin à farine à trois meules avec adjonction d'une meule et d'un pressoir pour la fabrication de l'huile de lin, une scierie hydraulique pour le bois, une filature mécanique, un moulin pour polir le jais, sept tanneries et un four public pour cuire le pain. La scierie et le moulin à jais sont de peu de valeur. Le four est affermé. »

Commune de Lercoul (3P 194) :

« Fait le 14 août 1834

La commune de Lercoul est peut-être la commune la moins importante du canton de Vicdessos ; elle est située dans la vallée de Siguer, à une heure environ en dessus de cette commune.

L'éducation du bétail et l'agriculture sont la principale et même la seule industrie des habitants ; néanmoins une mine de fer exploitée depuis peu pourrait peut-être à l'avenir offrir une ressource nécessaire à la majeure partie d'entre eux.

Sur 1900 hectares de contenance, 200 à peu près sont en culture, les bois et forêts de l'Etat en occupent 250, la partie restante n'est absolument que de hautes

montagnes, des pâturages ne pouvant servir, pendant la saison de l'été seulement, qu'à la dépaissance des bestiaux ; les terrains cultivés situés dans une région très élevée sont entièrement sujets à l'intempérie des saisons ; souvent maltraitées par le long séjour des neiges, ils sont encore, par leur position extrêmement rapide, exposés aux alluvions, en telle sorte que sans les soins réitérés du cultivateur, et sans la grande quantité d'engrais dont ils sont continuellement couverts, leur produit deviendrait presque nul.

Cette commune est composée de 60 maisons agglomérées, généralement mal bâties. Elle n'a point d'usine.

Les étangs, en haut des montagnes, renferment bien du poisson, mais ni affermés, ni soumis à une surveillance sévère, leur produit appartient au premier occupant. Ils sont pour ainsi dire sans revenus. »

Commune de Mazères (3P 216) :

Données tirées du tableau de classification des propriétés foncières :

« Fait le 20 août 1813

Ses productions consistent en blé, seigle, maïs, avoine, légumes et le vin. Ces vins sont rouges et d'une médiocre qualité ; ils ne sont potables que dans la commune attendu qu'ils ne supportent point le transport.

Son territoire est divisé en deux plaines par l'effet de la rivière de Lers qui la traverse et en un coteau dont une partie est en terres labourables, et l'autre partie planté en vignes. Il existe quelques petits bois taillis qui ne sont pas suffisants pour les besoins des habitants.

Les terres sont en général bien cultivées ; on trouve cependant de grandes pâtures et de grandes bruyères dont une partie est nécessaire pour la dépaissance des bestiaux et le reste n'est pas susceptible d'être cultivée parce qu'elle est de mauvaise qualité.

On ne fait point d'élève en aucune espèce de bestiaux parce que les foires sont en petite quantité ; on ne nourrit que les bœufs et les vaches nécessaires pour les labours.

Le principal genre d'industrie consiste dans l'agriculture à laquelle tous les propriétaires se livrent particulièrement.

Il y a une marnière dans la commune dont la marne qui en provient n'est pas d'une bonne qualité.

On trouve un petit canal qui est destiné à conduire l'eau dans un petit moulin.

Il existe dans la commune deux moulins à eau et un autre à vent. Le premier est l'ancien moulin de la ville qui est situé sur la rivière de Lers. Il est à quatre tournans. Il était loué par bail qui a fini le 27 juillet 1812. Il n'y a pas eu de bail depuis cette époque qui constate la valeur actuelle, laquelle a beaucoup diminué depuis la nouvelle construction d'un moulin à vent et d'un autre à eau.

Le second est un moulin à eau et à vent nouvellement construit, ayant chacun un tournan. Ces tournans sont l'un sur l'autre ; le vent fait aller l'un, et l'eau d'un petit ruisseau fait aller l'autre, mais elle est si peu abondante qu'on est obligé de la servir par cluse. Ces moulins n'ont pas été afferlés. »

Commune de Mérens (3P 220) :

« Fait le 1^{er} septembre 1828

Mérens, village assez important dans le canton d'Ax, a son territoire dans toute son étendue par des montagnes très hautes et en grande partie incultes. Le commerce qu'il faisait jadis avec l'Espagne, dont il est peu éloigné, l'avait placé au rang des villages les plus industriels du canton ; mais les malheurs multipliés qu'il a éprouvés depuis, son sol envahi par les Espagnols, ses propriétés dévastées et ses maisons incendiées qu'il a fallu rebâtir à grands frais ont fait succéder à tant de richesses une aisance achetée par un travail opiniâtre et l'économie la plus sévère. Le commerce entièrement nul n'offre plus aux habitants les mêmes ressources ; dès lors, de commerçants, ils sont tous devenus laboureurs.

Les terres sont en grande partie sur la pente rapide des montagnes. Les froids et les neiges emportent souvent la semence et dès lors les laboureurs sont obligés d'ensemencer une seconde fois leurs terres ; ce qui ne fait qu'augmenter les frais de culture déjà considérables.

Les près sont en très grande quantité dans la commune. Les moyens d'irrigation y sont faciles.

Les pâtures : couvertes pendant les 7 mois de l'année de neiges, elles n'offrent aux troupeaux qu'un pâturage sec et aride. Elles sont dès lors pour la commune d'un très petit revenu.

Il y a dans la commune des sapinières ; elles appartiennent au Domaine. »

Commune de Miglos (3P 223) :

« Fait le 5 novembre 1833

La commune de Miglos, située sur la frontière du département au pied des Pyrénées à une petite lieue de la grande route départementale de Tarascon à Vicdessos, se trouve exposée à une température froide qui ne permet point la culture de toute espèce de céréale.

Son territoire est divisé en terres labourables, près, bois et pacages. Sur les 1800 hectares dont il se compose, les bois et pacages en occupent environ 1100. Cette étendue de pâturages et de droit de parcours que possède la commune de Miglos sur la montagne de Gudanes lui donne les moyens d'entretenir beaucoup de bétail dont elle fait son principal commerce.

Les près ont la facilité d'être arrosés par les sources abondantes de la montagne.

Les terres labourables sont en général d'assez mauvaise qualité et souvent exposées à être emportées par les torrents qui descendent des montagnes après les orages. Elles ne doivent leur fertilité qu'à l'activité constante des habitants et l'abondance des engrais.

Elles ne produisent presque point de blé. Le climat est trop froid pour cette espèce de céréales. Les principales productions consistent en méteil, seigle, maïs, haricots, blé noir, pommes de terre.

Cette commune ne connaît guère d'autre industrie que celle de l'agriculture. Une petite carrière d'ardoise, quoique de fort bonne qualité, n'occupe pendant une partie de l'année qu'un petit nombre d'habitants pour son exploitation.

Elle possède une mine de cuivre et une autre de fer. Celle-ci est très riche et d'excellente qualité. Elle a été exploitée dans le temps. La commune de Miglos reprenant ce genre d'industrie pourrait, avec l'activité dont les habitants sont doués, devenir une des plus aisées des montagnes de l'Ariège.

Les bois sont en général de mauvaise venue et ont été mal aménagés tant ceux de la commune que ceux de M. de Vendômois. La sapinière de ce dernier, surtout, coupée avant les règlements forestiers et sans aucun ordre, offre aujourd'hui dans sa plus grande étendue un état complet de dépérissement.

Les bois taillis sont complantés de bonnes essences ; mais assis sur un terrain froid et aride, la végétation en est si lente qu'ils ne peuvent guère être exploités que tous les 18 ou 20 ans.

Il y a dans certains quartiers quelques lisières complantées d'aulnaies qui, reposant sur un bon fonds, sont d'une très belle venue, donnant un produit abondant et servant pour la construction.

La commune de Miglos se compose de cinq hameaux dont aucun ne porte le nom de Miglos. Elle a été ainsi nommée parce que son territoire forme en effet un demi-enclos.

Il n'y a que deux moulins dans la commune. »

Commune de Mirepoix (3P 225) :

« Fait le 6 juillet 1844

Les eaux de l'Hers inconstantes flottent à discrétion sur une plaine fertile, sans que jamais la main de l'homme ait su ou voulu apposer des digues à ses invasions et mettre un frein à ses ravages, à ses débordements ; cette rivière reçoit sur le territoire de Mirepoix les eaux de quelques ravins de quelques ruisseaux : le Contirou, le Malegoude, le Senesse, à sec pendant presque toute l'année, terribles seulement au moment de l'orage.

La portion de territoire placé sur la rive gauche de l'Hers où est bâtie la ville de Mirepoix est excessivement fertile ; c'est une plaine grasse... Ils sont propres à toute espèce de céréales ; il en est autrement de la partie de la commune, parse-

mée de bois, de coteaux, de pacages infertiles, etc. Elle est peu productive et très difficile à la culture.

L'exploitation du fonds dans cette commune a généralement lieu en grande tenue, ce qui ne doit pas étonner dans un pays où les bras manquent au sol ; les propriétés se divisent en fermes, en métairies, en domaines, elles sont exploitées par des fermiers ou par des métayers ou par des maîtres valets sous la direction des propriétaires.

Les eaux du l'Hers mettent en roulement un moulin à farine à 6 meules, une minoterie, une filature, une fabrique de draps. Il est inutile de parler de quelques mauvaises tuileries et d'une teinturerie sans importance. L'industrie ne paraît pas avoir une grande extension, elle se bornerait à une simple exportation de draps et de farines. Mirepoix serait encore l'entrepôt des communes limitrophes pour l'achat des denrées, des ingrédients, des matières nécessaires à la consommation journalière et de première nécessité, et encore pour les plâtres, et bois de construction.

La ville de Mirepoix par son genre de construction se place au premier rang des villes de l'Ariège ; cette ville à la forme d'un carré que partagent de l'Est à l'Ouest, et du Sud au Nord, des rues droites et parallèles, arrêtées sur un plan modèle et régulièrement percées ; ces dispositions de construction facilitent la circulation de l'air et ne contribuant pas peu à la conservation, à l'entretien de la salubrité publique, dans une localité où il n'existe point de sources et seulement abreuvée par des puits et quelques fontaines qu'alimentent les eaux sales de l'Hers.

Cette ville se développe lentement ; à peine voit-on quelque trace de nouvelles constructions, ce qui ne paraît point extraordinaire dans un pays presque entièrement agricole, où une population active, vigilante, attirée par le commerce et l'industrie pourrait seule donner de l'extension à la localité. Il en est autrement, et cette ville modèle de l'Ariège... ne sort de sa léthargie, de son état calme et paisible que les jours de foires et quelques jours de marché pour prendre un aspect plus vivant, plus animé, une allure qui la rapproche de la ville.

Les maisons, quoique généralement bâties en bois, sont assez bien construites. Les locations sont rares, car il existe peu d'étrangers à Mirepoix ; elles sont presque toutes destinées au logement des habitants.

La commune de Mirepoix possède une fabrique de draps et filature, un moulin à farine à huile et minoterie, trois tuileries, une teinturerie, 2 abattoirs. »

Commune de Montagne (3P 227) :

« Fait le 10 septembre 1813

Ses productions consistent en froment, seigle, maïs, avoine, blé noir, pommes de terre et fourrages.

Cette commune est située sur un petit plateau fort élevé ; elle est exposée à tous les vents qui brûlent et détruisent les récoltes ; elle contient des montagnes

hautes et rapides au point que la moindre averse emporte les guéretas et ne laisse que des rochers ou des terres grillées.

Le terrain est fort bien cultivé, les prairies sont fumées et entretenues avec soin.

Il y a quelques lopins de bois taillis appartenant à des particuliers ; ils sont assez bien aménagés mais de longue venue.

Les habitants de Montagne ont la propriété en indivis avec les habitants de la commune de La Bastide de Sérou d'une forte contenance de bois essence, de hêtres qui se trouvent situés sur les pentes des hautes montagnes ; ces bois quoiqu'assez bien peuplés sont d'un faible produit par la difficulté qu'ils ont à pousser.

Le principal genre d'industrie consiste dans l'agriculture et l'éducation des bestiaux.

Cette commune est composée de son chef-lieu et d'un hameau. La population totale est de 434 habitants. »

Commune de Montoulieu (3P 241) :

« Fait le 1^{er} juillet 1848

La commune de Montoulieu dont la contenance s'élève à 1412 hectares, à la population de 877 habitants, occupe la partie Sud-Est du canton de Foix et confronte de ce côté à l'Ariège et aux communes d'Amplaigne et d'Arignac...

Les terres labourables en général en hauteur et condamnées à subir tous les inconvénients d'un sol fortement incliné dont la majeure partie est exposée aux vents d'Est et du Nord sont pour la plupart d'une qualité médiocre ou mauvaise. Les meilleures se trouvent aux abords de la plaine et dans un repli de terrain où le froment, le trèfle et le maïs trouvent un abri et une profondeur de terre végétale que le seigle et le sarrasin ne sauraient rencontrer dans la partie élevée de son territoire.

Les prés sont pour la plupart susceptibles d'irrigation et donnent en général un fourrage de bonne qualité.

Les bois situés pour la plupart à sa grande hauteur appartiennent en grande partie à l'Etat et ont été abattus pour mémoire. Ceux des particuliers composés généralement de hêtres n'ont qu'une valeur médiocre.

Quand on fait seul quatre kilomètres sur la route de Foix à Tarascon et qu'on a vu suspendu aux flancs de la montagne qui regarde St Paul cet amas confus de constructions qui porte le nom de Montoulieu, quand on a cherché, mais en vain, le chemin qui y conduit, on ne s'étonnera pas que la 1^{ère} classe des maisons n'ait été évaluée que 30 francs et que celle qui la suit immédiatement ne porte que vingt francs de revenu cadastral.

Les meilleures maisons situées en partie au village de Ginabat dans la plaine n'ont aucune valeur industrielle...

Les usines au nombre de deux consistent en moulins à blé.

Il suffit de dire que les 1100 hectares appartenant aux propriétaires dans la commune de Montoulieu se partagent entre 303 propriétés. »

Commune de Pamiers (3P 254) :

« Fait le 6 juillet 1828

Il y a fort peu de terres labourables ; on a jugé avec raison qu'elles devaient se borner à ces champs privilégiés qui entourent la ville, qui par la facilité de leur exploitation et de leur agrément sortent de la règle commune des autres terres labourables.

Les vignes occupent une des premières places parmi les divers produits de la commune. Leur durée est généralement de 60 ans, après quoi on les arrache pour laisser reposer la terre deux ou trois ans pour les replanter après.

Les bois sont peu importants et bien insuffisants aux besoins de la ville qui tire son combustible des communes environnantes. Leur essence est de chêne.

Parmi les choses qui méritent le plus d'attention dans cette commune, on peut justement citer les jardins qui entourent la ville et qui s'étendent au loin dans la campagne. Ces jardins sont cultivés par des jardiniers de profession qui en font leur industrie et leur moyen d'existence en allant vendre dans les villes et communes voisines le jardinage qu'ils en retirent.

Il y a dans la commune de Pamiers 15 ou 16 usines ; les plus remarquables sont la fabrique d'acier, la filature de laine et les quatre moulins à farine ; les autres usines sont de peu d'importance, tels les foulons, le martinet et les tuileries.

Pamiers, chef lieu de l'arrondissement le plus important du département présente une agglomération de mille à onze cents maisons et une population de 5 à 6 mille âmes. Le rétablissement récent de deux séminaires et d'un évêché et la création nouvelle de deux ou trois usines en attirant un plus grand nombre d'étrangers à Pamiers ont donné à certaines maisons une valeur qu'elles n'avaient pas il y a quelques années. Je n'ai trouvé dans Pamiers que deux métairies qui fussent affermées. »

Dans l'état de toutes les natures de propriétés que renferme la commune (24 novembre 1827) :

« Sous-préfecture, évêché, grand séminaire, petit séminaire, collège, caserne, prison, halle aux grains, bains, moulins à farine et à huile, foulon, martinet, tuilerie, usine (fabrique d'acier). »

Commune de Portes (Manses¹) (3P 261) :

« Fait le 29 mai 1843

Elle est située à 7 kilomètres environ au nord ouest de la ville de Mirepoix ; elle est formée au nord et à l'est par le territoire de cette commune, au sud par la rivière du l'Hers et les terres de Tourtrol ; Teillet et S^t Félix Tournegat et Lapenne forment la limite à l'ouest ; sa contenance se compose en entier de coteaux peu fertiles plantés de vignes peu productives, de pâtures et principalement de bois de chêne ; les vallons qui les séparent sont parsemés de bois et de terres labourables ; ils traversent presque tous dans la direction de l'est à l'ouest l'entier territoire et, sont à leur tour, coupés sur le centre par un vallon principal plus large qui divise la commune en deux parties presque égales dans toute sa longueur du nord au sud, du hameau des Bessous, limite de Mirepoix, au bord de l'Hers limite sud de Tourtrol ; Cette portion de territoire est exclusivement destinée aux terres labourables dont la fertilité va croissant, plus on se rapproche du village de Portes (situé à peu près au centre du vallon), et de la rivière du l'Hers que l'on rencontre à 2 kilomètres environ en delà du village dans la direction du midi. Il est seulement dommage que les terres qui ne sont éloignées que de 5 hectomètres à peu près de cette rivière (et qui sans contredit seraient les meilleures de la commune), il est malheureux que ces terres soient continuellement exposées aux ravages de l'inondation, qui encore en avril 1842 a laissé des traces cruelles de son passage ; aussi le marquis de Portes presque unique propriétaire de ces terrains, comprend-il la nécessité de renoncer à leur culture et de les planter d'oseraies, de peupliers, de saules, de pâturages pour les arracher à l'action dévastatrice des torrents, qui dans leur fureur entraînent les récoltes et biens fonds ; le territoire de Portes est sillonné de ravins et de ruisseaux, qui presque toujours à sec, ne font entendre le bruit de leurs eaux qu'au moment de l'orage, quand en un seul corps, ils vont en grondant se jeter dans le l'Hers.

La commune de Portes entièrement située sur la rive droite de cette rivière est peu fertile ; d'abord la majeure partie de sa contenance est plantée de bois de chêne et les communications sont en si mauvais état qu'il est impossible de donner à cette branche de produit le débouché nécessaire puisqu'elle est presque consommée par la forge à fer de Teillet.

La terre végétale est bonne, il lui manque seulement de l'engrais et du travail.

Il n'existe dans cette commune aucune espèce d'industrie, à moins qu'on ne veuille donner ce nom au transport des charbons de la forêt de Portes à la forge à fer située dans Teillet ; les habitants s'occupent exclusivement de la culture des terres, ils travaillent aussi la vigne, mais seulement pour leur consommation ; on ne rencontre pour toute usine sur tout le territoire qu'un seul moulin à farine mis en rotation par les eaux de l'Hers prises au canal qui va alimenter la forge de Teillet.

¹ Après avoir changé quatre fois de nom, la commune de Portes (du nom de la famille seigneuriale) devient définitivement celle de Manses par décret du 17 mars 1899.

Les maisons sont divisées en hameaux et métairies situées sur toutes les parties du territoire, elles sont en général mal construites et spécialement destinées au logement des habitants ; le château et les métairies du marquis de Portes sont les seules constructions dignes d'intérêt ; car le château principalement est bien nécessaire pour relever un peu le village de ce nom, chef lieu de la commune. »

Commune de Rabat² (3 P 271) :

« Fait à Rabat le 14 octobre 1833

Cette commune située à une lieue de Tarascon où se tient le marché le plus voisin est par son étendue, sa position avantageuse et le nombre de ses habitants, une des plus considérables du canton ; la rivière qui l'arrose dans sa partie méridionale, alimente, pendant un cours d'environ une ½ lieue, 12 usines dont 7 dépendent de cette commune, ce qui lui donne une importance qu'elle n'aurait pas si elle se trouvait réduite aux seules ressources de l'agriculture.

Son territoire se compose de montagnes cultivées ou boisées dans la partie basse ; le haut est couvert de pâtures sur lesquelles les quatre communes de Gourbit, Bédeilhac, Banat et Surba ont un droit de parcours moyennant une redevance au propriétaire. Le vallon de Rabat, quoique fertile, suffirait à peine aux besoins de la population, mais le voisinage des forges favorise l'industrie et comme les propriétés sont extrêmement morcelées les habitants y vivent dans l'aisance.

Nous avons à constater le revenu d'une forge à deux feux, d'un martinet, d'une scierie et de 4 moulins. »

Commune de Sainte-Croix (3P 288) :

« Fait le 26 avril 1833

La commune de Sainte-Croix, chef-lieu du canton du même nom, est située sur la route départementale de Saint-Girons à Rieux (Haute-Garonne) et à quatre lieues environ de Saint-Girons, chef-lieu d'arrondissement. Elle est arrosée par la rivière du Volp qui n'est pas navigable et sert à mettre en œuvre 8 moulins à farine et un foulon, et par le ruisseau de La Font ou de Tabenièrre sur lequel se trouve également 2 moulins. En général, ces moulins sont d'un faible produit, soit à cause de la trop grande quantité de ces usines, soit que la rivière ayant très peu de pente les roues ne peuvent tourner aussitôt que les eaux sont peu fortes et qu'en été la rivière est presque à sec, ce qui fait que tous ne travaillent qu'une partie de l'année.

Cette commune en pays de montagne présente plusieurs coteaux plus ou moins escarpés et des vallons assez fertiles.

Les cultures dominantes sont la terre labourable, les près, les hautins et

² Par décret du 15 août 1931, la commune de Rabat prend le nom de Rabat les Trois-Seigneurs pour éviter la confusion (pour la Poste) avec la capitale du Maroc.

vignes. Il existe quelques bois taillis, qui je crois sont suffisants pour les besoins de la commune.

Cette commune a droit d'usage dans la forêt domaniale, essence de sapins et chêne ; cette forêt contient de 100 à 120 hectares.

On n'y fait point d'élèves en bestiaux.

L'industrie se réduit à la culture des terres, la faïencerie et la verrerie qui y emploient très peu d'ouvriers.

Sainte-Croix est composée de plusieurs hameaux ; la population est d'environ 2200 âmes.

Le vin que produisent les hautins, quoique d'une qualité très inférieure, est un accessoire à la production de la terre.

La commune de Sainte-Croix renferme 360 maisons d'habitation et 14 usines dont 11 moulins, un foulon, une faïencerie, une verrerie et une tuilerie. La verrerie et la faïencerie sont affermées. »

Commune de Saurat (3P 311) :

« Fait le 29 décembre 1833

La commune de Saurat pourrait sans contredit, après les vallées de Foix, Pamiers et Saint-Girons, être classée au rang des premières communes du département, tandis que resserrée dans le bas des montagnes de Brassac, Massat et Rabat qui la limitent au Nord, à l'Ouest et au Sud, traversée dans toute sa longueur de l'Est à l'Ouest par la route peu fréquentée de Tarascon à Massat, elle ne joue qu'un rôle secondaire quoique par sa population de 5000 âmes, elle reprenne sa place d'une des principales communes de l'Ariège... Elle est arrosée de l'Ouest à l'Est par une petite rivière se formant insensiblement des différents ruisseaux qui descendent des montagnes. Cette rivière met en œuvre 16 usines de différente nature pendant son cours dans la commune.

L'agriculture serait sans doute la seule ressource du pays si une contenance de 2200 hectares de terrains cultivés n'était insuffisante pour alimenter une population de 5000 âmes, une grande partie des habitants ne quittait la commune, pendant un certain temps de l'année, pour aller charbonner dans les hautes montagnes, frontières d'Espagne et travailler aux forges. C'est ce genre d'industrie qui donne à la population de Saurat, fort laborieuse, d'ailleurs, cette aisance que n'ont peut-être pas plusieurs communes du département.

La commune de Saurat se divise en deux parties bien distinctes, la ville ou bourg de Saurat et les différents hameaux épars çà et là sur les pentes des montagnes.

La ville de compose de 500 maisons placées sur deux rangs et traversées de l'Est à l'Ouest par une seule rue (route de Tarascon à Massat) ; 400 maisons que l'on peut sans crainte appeler Cabanes sont distribuées indistinctement sur

les différents points de la commune. Elles sont uniformément bâties : un rez-de-chaussée et couvertes de chaume. Dans ces cabanes habite une population robuste et laborieuse n'ayant pour substance principale que quelques récoltes de blé noir, seigle et pommes de terre, résultat d'un travail pénible et souvent exposés à une température rigoureuse, dans une région trop élevée ; et encore l'éducation du bétail branche principale de leur industrie ; l'assez grande quantité de prairies, la proximité des montagnes leur donne et avantage indispensable à leur subsistance et bien précieuse, dans un pays où la trop petite quantité de terrain à cultiver est loin d'être suffisante aux besoins d'une population nombreuse.

Il est peu de bois dans la commune, les terrains étant presque tous plantés.

16 usines dont deux forges à fer, 2 martinets, 7 moulins à farine, 3 à scie, un foulon et une corderie sont alimentés pendant une partie de l'année par la petite rivière qui parcourt la commune de l'Ouest à l'Est.

Il existe une sapinière royale assez mal tenue... il est très peu de broussailles.

(Les maisons) n'ont qu'une seule ouverture imposable : la porte d'entrée.

Les forges à fer : elles ne travaillent point toute l'année, étant quelquefois obligées de chômer faute d'eau, alimentées par les charbons de la plaine et le minerai de Rancié ; elles sont loin d'avoir la même valeur que celles situées près des grandes routes, et par conséquent plus à portée du charbon et de la mine ; elles ne sont point affermées, elles sont exploitées par les propriétaires.

La première appartenant à M^r de Tersac est composée de deux marteaux... La seconde appartient à M^r Pagès ; elle est composée d'un seul marteau.

Il est deux martinets dans la commune de Saurat. Le 1^{er} appartient à M^r de Tersac et est affermé 650 F ; le second est presque toujours en chômage... »

Commune de Tarascon (3P 336) :

« Fait le 3 décembre 1833

La commune de Tarascon est située au milieu des montagnes, dans une vallée fertile et agréable, dont le terrain est propre à toute espèce de productions : son territoire est arrosé par la rivière de l'Ariège du midi au nord, qui n'est ni navigable, ni flottable ; de très belles routes en font l'ornement.

Elle a titre de ville : elle a un marché trois fois par semaine où tous les habitants des communes environnantes se rendent régulièrement.

Ussat semble être un faubourg qui en dépende quoiqu'éloigné d'environ une demi-heure de chemin.

Si Ussat et Quié sont réunis irrévocablement à Tarascon, la ville et ses faubourgs deviendront un endroit d'une certaine importance et présenteront une quantité de 413 maisons et 9 usines donnant une population totale d'environ 2400 habitants.

Quant aux usines, nous relevons : une forge (M^r Ruffié), une filature, 3 moulins, deux foulons et deux moulins à huile³. »

Commune de Tourtouse (3 P 342) :

« Fait à Tourtouse le 22 avril 1833.

La commune de Tourtouse, située pour ainsi dire au centre du canton de Sainte Croix, est une des principales communes du canton, sous le rapport de l'étendue, sous le rapport, peut être encore, de la nature du sol...

Cette commune est sans aucun commerce, l'agriculture est la seule industrie, la seule ressource de ses habitants. Composée d'environ 300 maisons éparses indistinctement sur tout le territoire, elle n'a sous le rapport de l'agglomération que le seul village de Lasserre⁴ situé à l'extrémité de la commune sur la route de St Girons à S^e Croix.

Les terres labourables, les bois et les près sont ses natures de culture dominantes... La partie terrefort est propre aux blés, maïs et fourrages..., la partie graoussou est propre aux blés, seigles et pommes de terre, la partie boubène est seulement propre au seigle, pommes de terre, très peu de blé. Cette nature de sol est incontestablement la partie la plus mauvaise de la commune. En résumé, la commune de Tourtouse est assez fertile dans sa partie de terrefort seulement ; un inconvénient assez grave vient encore quelquefois paralyser cette fertilité : d'abord que cette partie terrefort placée sur un fonds de roche calcaire n'a pas dans plusieurs endroits une quantité en profondeur de terre végétale suffisante que dès lors la sécheresse surprend avant leur maturité les récoltes et principalement celle du maïs ; qu'en second lieu la trop grande quantité d'arbres fruitiers et à haute futaie dont est peuplée cette partie du territoire empêchant la libre circulation de l'air, la récolte du blé est très souvent sujette au brouillard ; la portion du territoire, ou environ les 2/5 de la commune sur un sol boubène, et graoussou, est généralement peu fertile. »

Commune d'Ussat (3P 349 et 3P 336) :

(Il n'y a pas de rapport de l'expert contrôleur propre à Ussat... L'expertise cadastrale est comprise dans celle de Tarascon (3P 336). Les opérations cadastrales sont réalisées entre 1827 et 1833).

L'expertise de la commune d'Ussat a été faite « comme faisant dépendance nécessaire » de celle de Tarascon. Le 11 décembre 1833 « l'assemblée municipale d'Ussat a adopté le tarif provision des évaluations qui avait été proposé pour Tarascon. Cet ordre de choses ainsi expliqué, je ne puis et ne dois faire qu'un rapport unique pour ces deux communes. Regardons donc Tarascon et Ussat comme une seule commune ».

3 A noter que ces usines figurent sur le cadastre d'Ussat à l'année 1833: 3P 349

4 La commune actuelle de Lasserre est formée d'une partie de Montardit et de Tourtouse par la loi du 27 février 1888

« Ussat semble être un faubourg qui en dépende (de Tarascon) quoiqu'éloigné d'environ une demi-heure de chemin. »

Cependant, nous avons relevé sur le cadastre d'Ussat : 1 forge, 1 filature, 3 moulins, 2 foulons et 2 moulins à huile... que nous retrouvons sur l'expertise cadastrale de Tarascon (3P 336)...

Commune de Varilhes (3P 352) :

« Fait le 7 juillet 1846

La commune de Varilhes est située sur la grande route N° 17 de Paris à Puy-ferdard, à une lieue métrique de Foix et de Pamiers, marchés les plus voisins ; elle est arrosée par la rivière de l'Ariège qui n'est pas navigable, et qui traverse son territoire du midi au nord, et par un ruisseau dit de Dalou qui la traverse du levant au couchant.

Les productions consistent en blé froment, seigle, maïs, vin, lin, pommes de terre, blé sarrasin et légumes. Les principales sont le seigle et le vin.

Cette commune ne présente qu'un seul coteau appelé Lepech dont la pente méridionale est assez rapide. Cette pente formait un communal qui a été partagé et défriché pendant la Révolution.

Les vins récoltés sont rouges d'une très médiocre qualité, l'acide est dominante de sorte qu'ils ne peuvent guère être conservés au-delà d'une année, qu'ils ne sont point propres à être convertis en eau de vie, et qu'ils sont peu susceptibles de transport. Néanmoins comme cette production excède de beaucoup la consommation qui s'en fait dans la commune, l'excédant est exporté dans la partie de l'arrondissement de Foix appelée Lamontagne, d'où les consommateurs viennent eux-mêmes l'acheter aux propriétaires.

Les grains récoltés ne suffisent pas à la consommation de la commune ; à une vingtaine de propriétaires près, tous les habitants vont acheter une partie de leur subsistance au marché de Pamiers.

Les bois taillis sont insuffisants pour l'usage des habitants de la commune qui se pourvoient à Rieux, Crampagna et Gudas.

Le terrain est en général bien cultivé ; pour suppléer au défaut de prairies naturelles, les propriétaires sèment du trèfle et de la luzerne.

La culture des vignes est portée à un assez haut degré de perfection ; les cultivateurs les fientent périodiquement ; par ce procédé, ils augmentent la qualité de leurs vins ; ils ne s'attachent au choix du plant que pour prendre celui qui produit le plus, aussi obtiennent-ils toujours la quantité aux dépens de la qualité. Dans l'espace de douze à quinze ans, il a été planté près de cent arpents de vignes ; ce procédé qui a été imité par les communes voisines a beaucoup influé sur la diminution du prix du vin.

On donne cinq et quelquefois six labours aux terres de toutes classes ; un seul

homme conduit la charrue attelée de deux bœufs, quelquefois de deux chevaux. On est dans l'usage de sarcler le blé froment.

Vivier : il n'en existe qu'un dans la commune. C'est un réservoir pour l'irrigation de la prairie de Long Prè ; ce n'est qu'accidentellement que le propriétaire y a mis quelques poissons qui ne prennent aucune croissance.

Moulins : Il n'en existe qu'un dans la commune situé sur la rivière de l'Ariège à trois tournans. »

Commune de Villeneuve d'Olmes (3P 365) :

« Fait le 20 avril 1838

Située à une demi-lieu de Lavelanet, dans un vallon assez fertile, cette commune est traversée par le chemin de Montferrier et par la rivière du Touyré qui arrose des prairies du plus grand produit et alimente dans son cours un grand nombre d'usines. Les produits de l'industrie jointe au revenu des terres assurent l'aisance des habitants de Villeneuve, et sa situation est, à cet égard, plus avantageuse que celle de la plupart des communes rurales ; on peut considérer les près comme la nature de culture qui donne le revenu le plus assuré ; le produit des terres labourables y est bien plus casuel à cause de la rigueur du climat qui nuit à la récolte du maïs et du blé ; on y cultive avec plus d'avantage le sarrasin, les pommes de terre, le fourrage et le haricot.

... Il existe dans la commune dix usines dont le revenu est pour la plupart assez difficile à constater parce qu'elles ne sont pas affermées.

- La forge de Villeneuve alimentée par la rivière du Touyré ne manque jamais d'eau ; c'est peut-être la plus solidement construite et celle dont la digue et les canaux nécessitent le moindre entretien. Elle peut faire annuellement 8900 feux...

- Quoique le martinet soit séparé de la forge, il doit être considéré comme une dépendance de cette usine, en ce sens qu'il est uniquement employé à travailler le mauvais fer qu'elle produit afin d'en faciliter la vente, qui serait souvent impossible à cause de sa défectuosité.

- Petit martinet : Ce petit martinet est bien plus productif ; il sert à façonner les outils que les forgerons fabriquent...

- Le foulon a été affermé au prix de 400 F...

- Les deux moulins de Villeneuve donnent un produit bien différent ; l'un est situé non loin du village et à cause de l'avantage de sa situation, il est affermé au prix de 800 F qui représentent son revenu réel. L'autre situé à l'extrémité de la commune, éloigné de l'agglomération des maisons n'a pas l'avantage d'être alimenté par la rivière du Touyré, et le ruisseau qui le met en jeu ne fournit pas, pendant deux mois de l'année, une quantité d'eau suffisante. Son revenu réel a été fixé à 300 F.

- La filature récemment reconstruite présente des locaux vastes et commodes

où sont mis en jeu trois assortiments, deux tondeuses et trois garnisseurs ; Cet établissement est régi par le propriétaire lui-même ; il a paru susceptible de rapporter un revenu de 1200 F, somme égale au prix de ferme stipulé pour une manufacture de même nature située dans la commune de Lérans.

- La scierie : Nous ne pouvons pas établir par des calculs positifs le produit de la scierie ; son revenu dépend dans cette localité de tant de circonstances fortuites qu'il est impossible de le déterminer autrement que d'une manière approximative ; si nous calculons le travail que sont susceptibles de faire les deux lames dont elle se compose, alimentées pendant toute l'année par une quantité d'eau surabondante, nous constatons un revenu considérable ; mais les fermiers ne font plus aujourd'hui le commerce de marchandises de bois ; la scierie éloignée des forêts qui pourraient fournir le bois nécessaire est régie par le propriétaire qui ne l'utilise que pour son usage, et pour scier le petit nombre d'arbres des environs...

- Tuileries : Deux tuileries existent dans cette commune ; la plus considérable appartient au sieur Authier, propriétaire de la scierie dont on vient de parler ; elle est susceptible de faire quatre fournées ou 48 000 pièces... L'autre tuilerie mérite à peine ce nom : un four établi en plein air, un petit couvert à peine soutenu par quelques piquets de bois qu'on n'a même pas façonné. Le tout construit et occupé par un pauvre propriétaire, qui n'a que l'avantage de pouvoir utiliser sa journée, n'est pas susceptible de donner un grand produit... »

